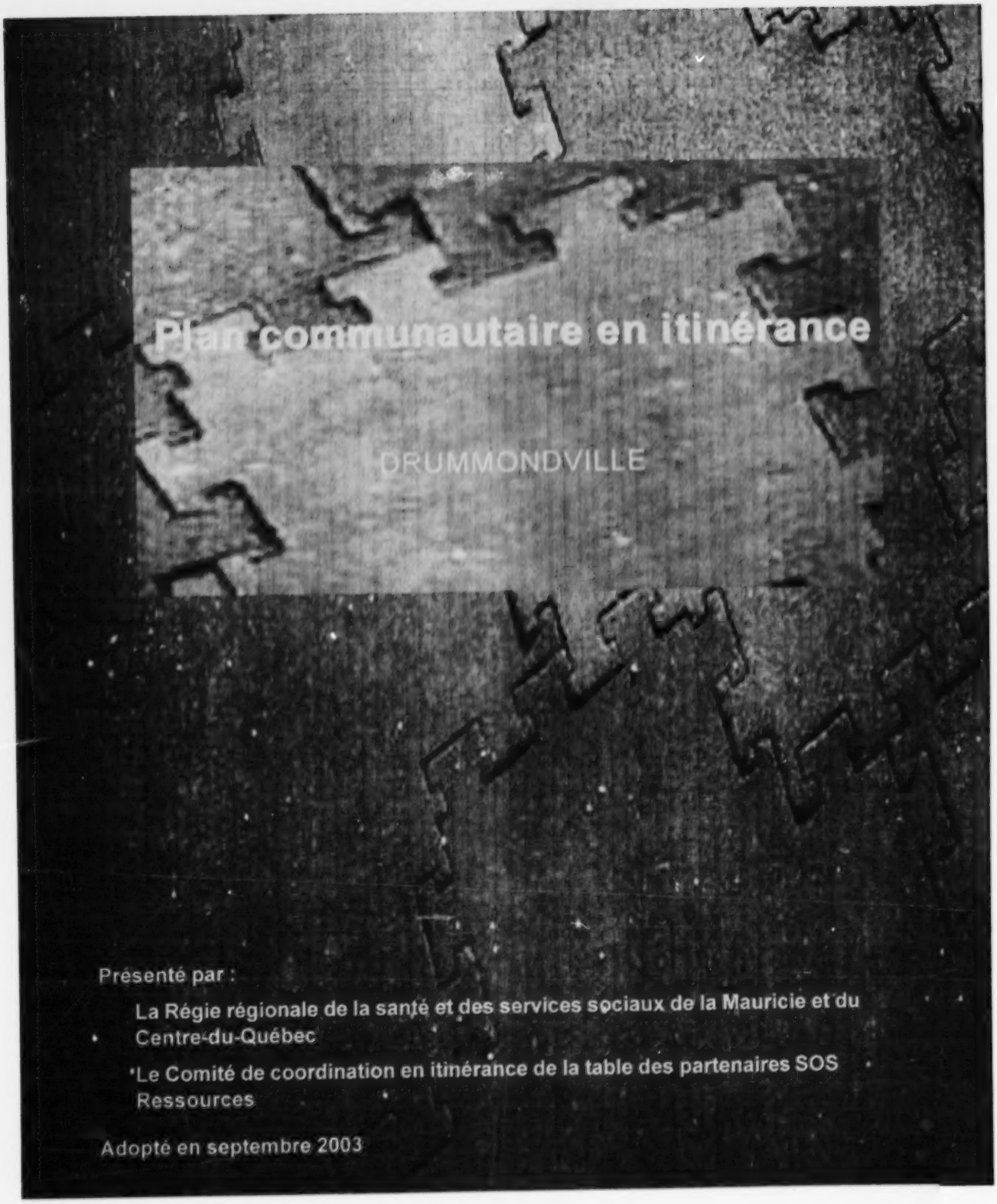

Présenté par :

- La Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec
- Le Comité de coordination en itinérance de la table des partenaires SOS Ressources

Adopté en septembre 2003

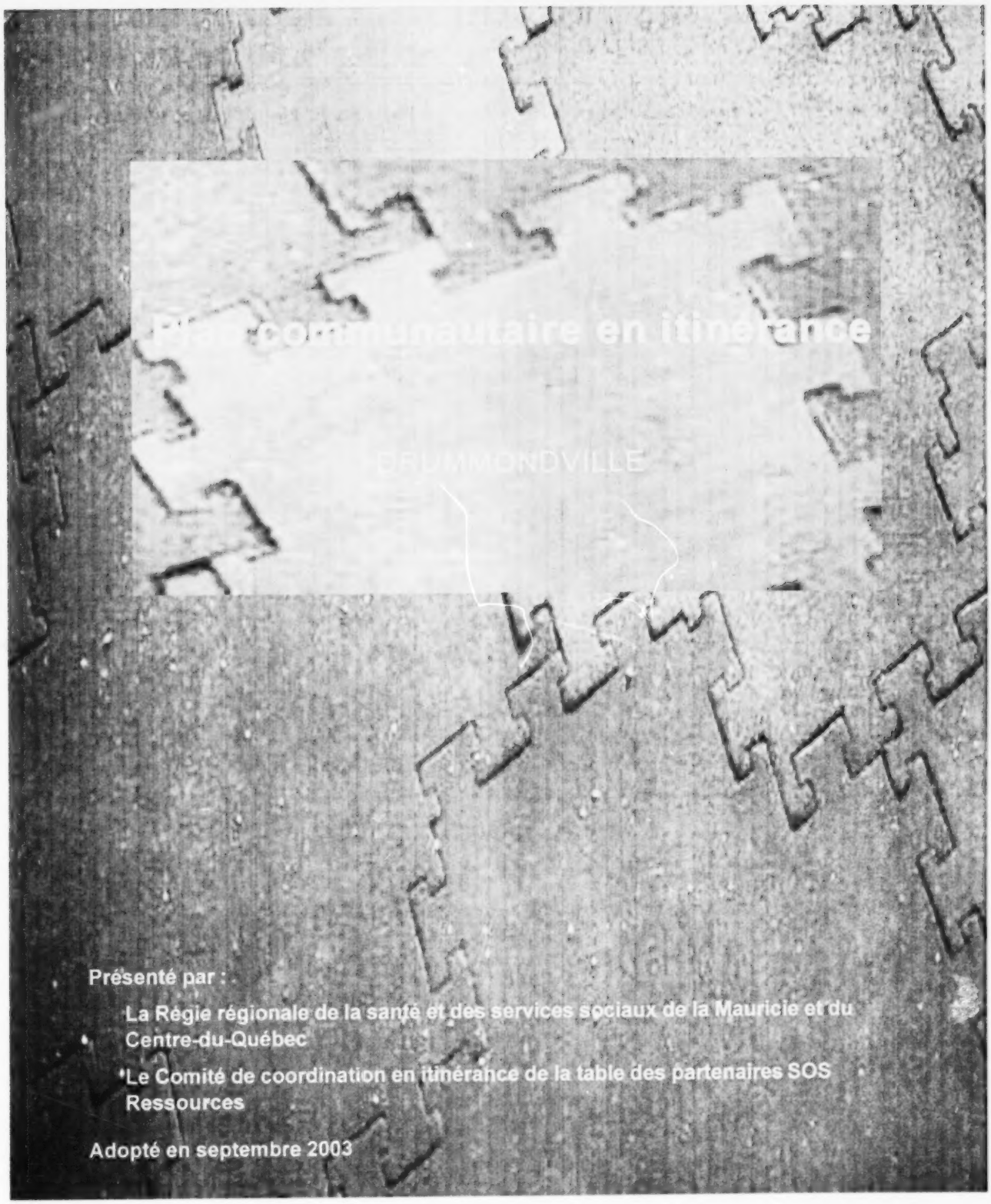

Présenté par :

- La Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec
- Le Comité de coordination en itinérance de la table des partenaires SOS Ressources

Adopté en septembre 2003

106-04100/

TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE 5

L'ITINÉRANCE ET LA PERSONNE ITINÉRANTE, DE QUOI ET DE QUI PARLE-T-ON ? 6

1. LES OBJECTIFS POURSUIVIS 7

2. LE TERRITOIRE GÉOGRAPHIQUE VISÉ 8

3. L'ÉVALUATION DES ATOUTS ET DES BESOINS DE LA COMMUNAUTÉ 9

3.1 Des constats et des préoccupations 10

3.2 Une démarche de coordination territoriale du plan d'action communautaire 11

3.3 Un continuum d'activités et de services au cœur du plan communautaire en itinérance de Drummondville 11

4. LA DESCRIPTION DU PROCESSUS D'ÉLABORATION ET DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN COMMUNAUTAIRE 12

5. LES PRIORITÉS D'INTERVENTION 13

5.1 Prévenir l'itinérance 13

5.2 Soutenir les personnes itinérantes, sans-abri ou en rupture sociale 14

5.3 Favoriser la réinsertion sociale des personnes itinérantes 14

5.4 Favoriser le développement de la formation des intervenants 15

5.5 Soutenir la recherche 15

5.6 Soutenir la consolidation des organismes communautaires oeuvrant auprès des personnes itinérantes, sans-abri ou en rupture sociale 15

6. LA VIABILITÉ CONTINUE DES SERVICES, LES PARTENARIATS ET LA CAPACITÉ COMMUNAUTAIRE 15

6.1 Un tissu communautaire solide 16

6.2 Une communauté active et solidaire 16

6.3 **Des impacts majeurs** 16

6.4 **Des orientations régionales en itinérance** 17

7. LA STRATÉGIE D'ÉVALUATION ET LE SUIVI DU PLAN COMMUNAUTAIRE ...17

1. Évaluation de l'implantation 18
2. Évaluation du processus et de la structure 18
3. Évaluation de l'atteinte des objectifs 18

8. LA STRATÉGIE DE COMMUNICATION 19

9. LES MODALITÉS DE FINANCEMENT ET LA CONTRIBUTION DE LA COLLECTIVITÉ 20

CONCLUSION 20

Préambule

Dans la ville de Drummondville, l'annonce du programme sur l'Initiative de partenariats en action communautaire (IPAC) du gouvernement fédéral a donné lieu à l'élaboration d'un projet pilote faisant office de plan d'action communautaire[1].

Ce projet pilote a été présenté par la table des partenaires SOS Ressources et produit par les ressources oeuvrant spécifiquement auprès des personnes itinérantes, sans abri ou en rupture sociale. Ce plan d'action a permis de contribuer à définir les actions prioritaires à mettre en œuvre pour mieux répondre aux besoins de ces personnes dans notre communauté.

Ciblant 5 objectifs en lien avec les grandes orientations du programme IPAC, le plan d'action communautaire a mis en valeur un continuum d'activités et de services destinés aux personnes itinérantes, sans abri ou en rupture sociale pour lesquelles des activités et des services étaient soit en péril, soit à développer.

C'est sur la base de ce continuum de services et d'activités qu'ont été présentés sept projets dans le cadre de la phase initiale du programme IPAC à Drummondville. Ces projets ont permis le déploiement de ressources matérielles et de ressources humaines pour les organismes qui ont été retenus pour répondre aux besoins des personnes itinérantes. Le projet pilote visait également à permettre la mobilisation accrue et ciblée des acteurs concernés par le phénomène de l'itinérance sur le territoire à travers la mise en place de comités, le support aux tables de concertation, la formation, etc.

Les effets de ces différentes stratégies d'action ont été mesurés, dans le cadre des mécanismes de reddition de compte du DRHC (Développement des ressources humaines Canada) et à travers une démarche englobant l'ensemble des projets de notre territoire[2]. De plus, dans le cadre du déroulement des projets de l'IPAC, la concertation SOS Ressources a tenu un Forum sur la rupture sociale et l'itinérance, à partir duquel nous avons colligé un ensemble de recommandations[3].

Le présent document constitue donc une mise à jour du projet pilote afin d'élaborer un plan d'action communautaire en itinérance pour le territoire de Drummondville sur la base des

---

1 Document intitulé : *Dépôt d'un projet pilote dans le cadre des Initiatives de partenariat en action communautaire afin de prévenir et d'atténuer l'itinérance à Drummondville*, présenté par les ressources en itinérance et la table des partenaires SOS Ressources, juin 2001.

2 Document intitulé : *Étude des pratiques d'accompagnement et d'intervention des groupes IPAC (Projet pilote de Drummondville), Rapport d'évaluation*, Coopérative de consultation en développement, Juin 2003.

3 Document intitulé : *Forum sur la rupture social et l'itinérance*, comité de rédaction SOS Ressources, novembre 2002.

différentes recommandations découlant des activités tenues dans le cadre de la première édition de l'IPAC ainsi que de leur évaluation.

L'itinérance et la personne itinérante, de quoi et de qui parle-t-on ?

Pour faciliter la compréhension du lecteur mais surtout pour bien définir à qui s'adresse ce plan d'action, nous vous présentons, ci-après, les définitions qui ont été retenues comme celles qui se rapprochent le plus de la clientèle itinérante qui fréquente les différentes ressources mises en place pour répondre aux besoins de ces personnes itinérantes, sans-abri ou en rupture sociale.

Extrait des *Orientations provisoires en matière d'itinérance dans le cadre du programme fédéral d'initiatives et de partenariat en action communautaire (IPAC), Mauricie et Centre-du-Québec,* Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec, Juin 2001 :

> « Tenter de définir ce qu'est le phénomène de l'itinérance et qui est la personne itinérante ne va pas de soi. L'itinérant, le sans-abri, le sans domicile fixe, le vagabond sont autant de termes utilisés pour décrire une situation qui, en soi, est très complexe et réfère à des réalités diverses. C'est pourquoi il nous apparaît essentiel, à cette étape, de bien cerner cette réalité en précisant le plus possible les concepts que nous utiliserons dans ce cadre de référence. »

Au delà d'une absence de logement... Une définition qui tient compte de l'individu et de son environnement :

> « Parler de sans-abri, sans domicile fixe fait référence à une seule dimension du phénomène de l'itinérance, soit la dimension relative à l'absence de lieu de résidence permanent ou fixe. En ce sens, nous utiliserons les termes itinérants, itinérance ou personnes en rupture sociale.
>
> Dès lors, nous ne limitons pas notre réflexion et notre approche du phénomène à la simple dimension résidentielle. Nous considérons qu'il faut nécessairement tenir compte de la personne dans sa globalité, ce qui implique que nous devons analyser et comprendre le phénomène de l'itinérance comme ayant à la fois des origines structurelles, donc dépendant de la société, et individuelles, donc fonction des caractéristiques propres aux individus concernés. »

Ainsi, une personne itinérante serait celle :

> « ...qui n'a pas d'adresse fixe, de logement stable, sécuritaire et salubre pour les 60 jours à venir, à très faible revenu, avec une accessibilité discriminatoire à son égard de la part des services, avec des problèmes de

santé mentale, d'alcoolisme, de toxicomanie ou de désorganisation sociale et dépourvue de groupe d'appartenance stable »[4].

« Par ailleurs, au-delà de la simple absence de logement, de lieu de résidence, il s'agit d'un ensemble de problèmes qui concourent à l'apparition de l'itinérance. Par le fait même, cette problématique nécessite une panoplie de réponses interdépendantes s'adressant à la personne dans son entièreté. Il ne s'agit pas seulement de loger la personne, il faut surtout faire en sorte que cette dernière se réintègre dans la société.

Il importe donc de préciser que les personnes itinérantes sont caractérisées par plusieurs éléments dont : l'exclusion sociale (absence de lieu d'appartenance, solitude, peu ou pas de liens significatifs, par exemple la famille, faible estime de soi, méfiance importante vis-à-vis toutes les structures de pouvoir et les institutions mises en place par l'État), l'instabilité permanente et chronique et le cumul de problèmes (santé mentale, toxicomanie, santé physique, judiciaires, employabilité, accès au logement, etc.). »

1. Les objectifs poursuivis

Le plan d'action communautaire proposé ici dans le cadre du programme IPAC - phase II s'inscrit en continuité avec le projet pilote déposé par la table des partenaires SOS Ressources en mai 2001 et **vise à renforcir le continuum d'actions et de services à la base de nos priorités d'action en itinérance**.

Ce plan d'action a été élaboré en conformité avec les orientations provisoires en matière d'itinérance qui ont été adoptées par la Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Maurice et du Centre-du-Québec en juin 2001. Ce plan d'action en matière d'itinérance a donc retenu les cinq objectifs privilégiés par la Régie régionale mais en y ajoutant un sixième, propre aux organismes oeuvrant principalement auprès des personnes itinérantes, sans-abri ou en rupture sociale.

Ses objectifs :

1. Prévenir l'itinérance;
2. Soutenir les personnes itinérantes, sans abris ou en rupture sociale afin de réduire les conséquences de leur condition de vie sur leur état de santé et de bien-être;
3. Favoriser la réinsertion sociale des personnes itinérantes sans abris ou en rupture sociale;
4. Favoriser le développement de la formation des intervenants/tes;

[4] Protocole interministériel « *Le phénomène de l'itinérance au Québec* », gouvernement du Québec, 1993, p. 9.

5. Soutenir la recherche.

Un sixième objectif vient s'ajouter afin de tenir compte des activités entreprises durant la phase I de l'IPAC :

6. Soutenir la consolidation des organismes communautaires qui oeuvrent spécifiquement auprès des personnes itinérantes, sans-abri ou en rupture sociale.

Sur le territoire de Drummondville, dans le cadre de l'IPAC 2, ces objectifs s'inscrivent dans trois préoccupations majeures qui seront considérées lors de l'analyse des projets déposés :

- Une réponse rapide à l'urgence sociale en itinérance;
- Des interventions directes et concertées lors de situations de crise psychosociales vécues par des personnes itinérantes, sans-abri ou en rupture sociale ;
- L'intégration et l'insertion sociale des personnes itinérantes ou en devenir.

2. Le territoire géographique visé

Le territoire visé par le plan communautaire couvre la population de la ville de Drummondville qui compte 46 599 résidants.

Longtemps considérée comme un phénomène spécifique aux grands centres urbains, comme Montréal et Québec, l'itinérance constitue aussi une problématique qui s'accentue d'année en année dans les centres urbains en région. D'où l'importance d'avoir reconnu des villes ciblées, telle Drummondville, dans le cadre de l'Initiative de partenariats en action communautaire.

Plusieurs facteurs se combinent et influent sur le phénomène de l'itinérance à Drummondville : l'appauvrissement marqué de certaines populations, la spécialisation des emplois, l'augmentation de la détresse sociale et économique, l'exclusion vécue parmi les plus démunis, l'accès aux drogues dures, la désinstitutionnalisation, etc.

Alors que Drummondville connaît un essor économique et un manque de main-d'œuvre spécialisée, la communauté subit en même temps une précarité et une vulnérabilité aussi en croissance : le nombre de personnes rejointes par les organismes communautaires augmente et la nécessité de réaliser des activités de soutien communautaire s'intensifie afin de répondre aux besoins des personnes itinérantes et de celles au prise avec des difficultés pouvant mener à l'itinérance.

Considérant l'attention particulière portée par le programme IPAC aux personnes autochtones sans abri, il faut noter que cette clientèle n'est pas significative sur notre territoire.

3. L'évaluation des atouts et des besoins de la communauté

La concertation SOS Ressources via sa Table des partenaires favorise le développement de pratiques intersectorielles encourageant l'insertion sociale et la participation citoyenne de personnes itinérantes, sans abri ou en rupture sociale.

Ainsi, d'année en année, elle soutient l'engagement des partenaires concernés et voit à la mise en commun de leurs préoccupations. Initiée en 1986, cette concertation a favorisé la réalisation d'interventions concrètes en urgence sociale pour les personnes itinérantes (ou à risque) et le développement d'une expertise solide en itinérance dans notre communauté.

Fondée sur le principe d'une réponse immédiate et d'une prise en charge concertée des situations d'urgence sociale et de crises psychosociales vécues par des personnes itinérantes, les membres de la concertation SOS Ressources cherchent une réponse durable au phénomène de l'itinérance.

Parmi les ressources qui siègent à la Table des partenaires SOS Ressources, six d'entre elles ont été identifiées comme œuvrant spécifiquement auprès des personnes itinérantes, sans abri ou en rupture sociale lors de la phase I de l'IPAC. Le Café rencontre Drummond, le Carrefour d'Entraide Drummond, le Comptoir alimentaire Drummond, la Maison Habit-Action de Drummondville, l'OSBL Ensoleilvent et le Refuge La Piaule du Centre-du-Québec ont été retenus sur la base des critères suivants :

- parce qu'ils amènent une réponse directe aux personnes qui sont dans la rue ou en voie de le devenir.;
- parce qu'ils sont en première ligne dans les actions d'hébergement et d'accompagnement des personnes itinérantes, sans abri ou en rupture sociale;
- parce que leur mission ou les objectifs de leur corporation visent spécifiquement à améliorer leur condition de vie des personnes itinérantes, sans abri ou en rupture sociale.;
- parce qu'ils intègrent dans leur pratique, la notion du lien avec les personnes aidées comme moteur de l'intervention;
- parce qu'ils sont connus et, reconnues par la communauté drummondvilloise pour leurs actions auprès des personnes itinérantes, sans-abri ou en rupture sociale.

Partie intégrante du plan daction communautaire, elles ont produit des demandes de soutien financier dans l'IPAC 1 afin de rencontrer des objectifs de consolidation ou de développement d'activités et de services sur le territoire de Drummondville.

3.1 Des constats et des préoccupations

L'évolution des activités et services accessibles aux personnes itinérantes, sans-abri ou en rupture sociale dans la communauté drummondvilloise et la fin des projets déposés dans la phase I de l'IPAC, a suscité, de la part des promoteurs et partenaires, un ensemble de préoccupations mais également des constats qui sont à la base des stratégies proposées dans cette mise à jour du plan d'action communautaire initiale.

C'est dans le cadre de rencontres lors de différents comités, de séances de travail, de représentations que se sont inscrits ces préoccupations et constats, ils ont d'ailleurs fait l'objet d'un forum sur la question de l'itinérance à Drummondville.

Les stratégies d'action déployées dans la phase I de l'IPAC ont entraîné un ensemble d'impacts dans les organismes communautaires du territoire impliqués comme promoteurs de projets, ainsi qu'un impact sur la concertation territoriale en regard de la problématique de l'itinérance. En voici quelques constats et préoccupations :

- Ajustements parfois majeurs dans les pratiques de gestion du personnel pour les organismes promoteurs.
- Épuisement pour les organismes impliqués dû à la trop courte période d'implantation des projets en itinérance et à la lourdeur administrative du programme.
- Difficulté d'arrimage avec les instances extérieures à la concertation SOS Ressource où le phénomène de l'itinérance devenait concurrent à d'autres réalités sociales que celles visées par l'IPAC.
- Rupture entre les deux phases de l'IPAC a contraint les ressources à sacrifier à la fois des ressources humaines et des activités.
- La concertation SOS Ressources via la Table des partenaires, la Régie régionale et le DRHC doivent relever le défi de rendre plus efficacement l'information aux membres de la communauté concernée par les activités et services déployés en itinérance sur le territoire.
- Les interventions de suivi, d'accompagnement, d'insertion sociale et de support communautaire avec les personnes vulnérables, qui sont de plus en plus confrontées à l'impact des mesures de la sécurité du revenu génératrice de rupture sociale et d'itinérance, demeurent une priorité territoriale.
- Le cumul des problèmes psychosociaux et instrumentaux de la population ciblée commande des actions durables et un partage des visions entre les intervenants impliqués.
- Les préjugés sociaux demeurent très ancrés et exigent des activités de sensibilisation accrues autant auprès de la population que des élus.

3.2 Une démarche de coordination territoriale du plan d'action communautaire

Le déploiement des stratégies liées au plan d'action communautaire sur le territoire de Drummondville nécessite une coordination territoriale pour permettre de réaliser avec succès l'implantation du plan communautaire en itinérance.

- La Régie régionale en collaboration avec le comité de coordination en itinérance de la Table de concertation SOS Ressources et Développement des ressources humaines Canada verra à constituer un comité de coordination de la démarche d'implantation et de suivi du plan communautaire en itinérance sur le territoire de Drummondville.

3.3 Un continuum d'activités et de services au cœur du plan communautaire en itinérance de Drummondville

Les organismes oeuvrant principalement auprès des personnes itinérantes et des promoteurs dans l'IPAC I ont élaboré un état de situation des activités et services, *dans le tableau suivant*, qui tient lieu de besoins à combler en matière d'itinérance dans la phase II de l'IPAC.

Objectifs et priorités d'intervention	**Services et activités possibles**
? Prévenir l'itinérance ? Soutenir les personnes itinérantes afin de réduire les conséquences de leur condition de vie sur leur état de santé et bien-être ? Favoriser la réinsertion sociale des personnes itinérantes ? Favoriser le développement de la formation des intervenants ? Soutenir la recherche ? Soutenir la consolidation des organismes communautaires qui oeuvrent spécifiquement auprès des personnes itinérantes	? accueil et référence ? support et accompagnement ? aide alimentaire d'urgence ? repas à prix modique ? aide financière ? aide vestimentaire ? lieux de rencontre ? hébergement de dépannage ? hébergement de court et moyenne durée ? hébergement de crise ? suivi post-hébergement ? recherche de logement ? accompagnement extérieur et dans les milieux de vie ? travail de rue ? échange de seringues ? distribution de condoms ? cliniques de vaccination ? logement subventionné avec suivi communautaire ? accompagnement dans les services de soins ? défense de droits ? référence et accompagnement dans les ressources de thérapie ? ateliers information et sensibilisation

	? cuisines collectives ? formation à la recherche d'emploi ? plateau de travail ? entreprise d'insertion ? insertion sociale ? ligne téléphonique d'urgence ? intervention et accompagnement en situation d'urgence et de crise ? hébergement en situation de crise

4. La description du processus d'élaboration et de mise en œuvre du plan communautaire

Tout au cours de l'Implantation du plan d'action, des rencontres mensuelles se sont tenues entre les promoteurs et les deux représentants des paliers gouvernementaux signataires de l'Entente Canada–Québec sur l'IPAC. Ces rencontres ont permis de suivre étroitement l'évolution des différents projets IPAC en phase I et de mesurer les effets de ceux-ci pour répondre adéquatement aux personnes itinérantes, sans-abri ou en rupture sociale.

La responsable du programme IPAC à la Régie régionale a informé les promoteurs de projets en phase I de l'IPAC qu'elle effectuerait une tournée des organismes promoteurs afin de dresser un bilan sur l'implantation du plan d'action et ainsi permettre l'amorce pour l'élaboration d'un plan communautaire en itinérance pour la phase II de l'IPAC.

Nous savions qu'une mise à niveau du plan d'action déposé en juin 2001 serait nécessaire pour passer à l'étape suivante de l'IPAC. C'est donc dans un souci d'être proactif, tout comme lors de la phase I de l'IPAC, que nous avons soumis l'idée de mettre en place un comité de rédaction afin de produire la mise à niveau de notre plan communautaire en itinérance. Il va de soi que la Régie régionale allait être le porteur principal de la démarche étant donné sa responsabilité à l'égard de l'Entente Canada–Québec sur l'IPAC.

Une première rencontre a donc eu lieu le 4 juillet 2003 afin d'établir les priorités et actions pour réaliser ce mandat. Comme nous considérions que celui-ci appartenait à tous les partenaires de SOS Ressources IPAC, nous avons interpellé ces derniers afin qu'ils nous fassent part de leurs préoccupations et des éléments dont il faudrait tenir compte dans la mise à niveau du plan d'action. Ces partenaires ont été interpellés par courrier électronique le 8 juillet 2003.

Le comité de rédaction de la mise à niveau du plan communautaire en itinérance avait également la préoccupation de tenir compte des différents commentaires et observations apportés par des membres de la Table des partenaires de SOS Ressources. La version 2003 du plan communautaire en itinérance de Drummondville tient donc compte de

l'ensemble des préoccupations soulevées par les organismes promoteurs en phase I de l'IPAC de même que celles des autres acteurs de la communauté. Nous sommes bien conscients qu'une étude exhaustive des besoins de la communauté au regard de la problématique de l'itinérance aurait permis une réponse plus adaptée à l'ensemble des besoins mais encore une fois, la limite de temps exigeait de faire une collecte de données à partir des interlocuteurs privilégiés que sont les membres de la Table des partenaires SOS Ressources. Ces derniers ont été informés régulièrement du déploiement et du développement du plan d'action IPAC lors des rencontres de la Table et également lors de contacts avec les représentants de la Régie régionale ou du Centre des ressources humaines Canada. De plus les échanges, lors du Forum régional sur la rupture sociale et l'itinérance, qui a eu lieu le 21 novembre 2002 à Drummondville, ont permis de dégager certaines pistes d'action qui ont été considérées dans le présent document.

Pour réaliser l'implantation du plan communautaire la Régie régionale, en collaboration avec le Comité de coordination en itinérance de la Table de concertation SOS Ressources et Développement des Ressources humaines Canada, verra à constituer un comité de coordination de la démarche d'implantation et de suivi du Plan communautaire en itinérance de Drummondville, tel que précisé précédemment.

5. Les priorités d'intervention

Le bilan des résultats obtenus par les promoteurs de projets en phase I de l'IPAC, les différentes consultations effectuées auprès des partenaires à la concertation ainsi que les échanges dans la communauté ont permis de définir pour le plan communautaire en phase II de l'IPAC, les priorités d'intervention énumérées ci-dessous. Ces priorités s'inscrivent dans un souci du déploiement d'actions conséquentes au plan d'action initial et dans un souci de bonifier notre continuum de services et d'activités. Ces priorités d'intervention ont donc été retenues en considérant les activités et services identifiés au point 3.3 de ce plan et dans la perspective d'une contribution possible d'autres partenaires pouvant s'inscrire dans le continuum.

5.1 Prévenir l'itinérance

- Par le soutien à la participation des partenaires aux activités et aux initiatives de concertation locale en matière d'itinérance.
- Par la mise à jour et l'adoption des orientations régionales à l'égard du phénomène de l'itinérance.
- Par le déploiement d'activités d'information et de sensibilisation de la communauté aux phénomènes de l'itinérance et de la rupture sociale et à des aspects particuliers de ce phénomène sur le territoire.

- Par la diffusion du plan d'action communautaire en itinérance auprès des organismes étant en mesure d'offrir une réponse durable aux personnes itinérantes, sans-abri ou en rupture sociale.
- Par la mise à jour des observations mettant en lumière les réalités émergentes en itinérance sur le territoire et des nouvelles initiatives pouvant contribuer au continuum des activités et services en itinérance.

5.2 Soutenir les personnes itinérantes, sans-abri ou en rupture sociale

- Par le biais d'une coordination du suivi du plan d'action communautaire en itinérance pour le territoire de Drummondville.
- Par le soutien à la consolidation des ressources matérielles et humaines déployées au cours de l'IPAC 1 pour développer ou consolider des activités et services du continuum en itinérance.
- Par le maintien de l'équipe de répondants de la ligne d'urgence téléphonique de SOS Ressources afin de répondre adéquatement aux intervenants du territoire dans le cadre de situations d'urgence sociale.
- Par le soutien et le développement d'activités d'accompagnement et de suivi auprès des personnes itinérantes, sans-abri ou en rupture sociale lors de situations particulières pour lesquelles sont sollicités les répondants à SOS Ressources.
- Par l'accentuation du travail de sensibilisation de la communauté et des élus à l'égard du développement de services, particulièrement pour un meilleur accès à des lieux d'hébergement convenables à prix abordables (logements communautaires et sociaux) sur le territoire.

5.3 Favoriser la réinsertion sociale des personnes itinérantes

- Par le soutien aux actions de réflexion, d'échange et de participation citoyenne des personnes itinérantes, sans-abri ou en rupture sociale afin d'accroître leur participation à l'orientation et au déploiement des activités et services leur étant destinés.
- Par le soutien et l'arrimage des initiatives d'insertion, d'expérimentation, de formation, de socialisation s'adressant aux personnes itinérantes, sans-abri ou en rupture sociale identifiées sur le territoire au cours de la phase I de l'IPAC.
- Par le soutien à la concertation des acteurs concernés afin d'optimiser l'utilisation et l'impact de ces initiatives.
- Par l'ajout et la consolidation des ressources humaines pour optimiser les interventions de suivi, d'insertion, d'accompagnement et de support communautaire.

5.4 Favoriser le développement de la formation des intervenants

- Par le soutien des initiatives de formation individuelle et collective adaptées aux réalités des intervenants qui oeuvrent auprès des personnes itinérantes, sans-abri ou en rupture sociale, par exemple :
  - intervention en situation de dangerosité et de crise;
  - mentorat;
  - formation sur la dynamique des multi-problématiques;
  - empowerment.

5.5 Soutenir la recherche

- En favorisant le dépôt de projets d'études propres au milieu drummondvillois et en concertation avec les organismes communautaires du territoire qui oeuvrent auprès des personnes itinérantes, sans-abri ou en rupture sociale.

5.6 Soutenir la consolidation des organismes communautaires oeuvrant auprès des personnes itinérantes, sans-abri ou en rupture sociale

- En favorisant la continuité des activités entreprises en phase I de l'IPAC.
- En soutenant le déploiement d'initiatives de soutien communautaire dans le milieu de vie des personnes itinérantes, sans-abri ou en rupture sociale par les organismes communautaires qui oeuvrent principalement auprès de la clientèle visée par l'IPAC.

6. La viabilité continue des services, les partenariats et la capacité communautaire

La viabilité continue des services issus du déploiement des initiatives partenariales en action communautaire sur le territoire de Drummondville porte essentiellement sur :

- la présence d'un tissu communautaire solide;
- la présence d'une communauté active et solidaire;
- l'impact même des stratégies déployées dans l'IPAC;
- le développement d'orientations régionales en itinérance.

Elle porte d'abord et avant tout sur la valeur de l'expertise des intervenants qui oeuvrent auprès des personnes itinérantes, sans-abri ou en rupture sociale. Le développement de savoir-faire des organismes inscrits en phase I de l'IPAC permet d'assurer une certaine

viabilité des services et activités mis en place. Des pratiques ont été développées durant l'implantation du plan d'action initiale qui ont permis des arrimages positifs permettant d'offrir des réponses concertées entre les organismes concernés.

Il faut toutefois, pour permettre à cette expertise d'atteindre son plein potentiel, que les projets puissent s'étendre sur une période suffisamment longue pour maintenir d'une façon permanente des services efficaces et nécessaires afin d'assurer l'aide et le soutien aux personnes itinérantes, sans-abri ou en rupture sociale.

6.1 Un tissu communautaire solide

L'Initiative de partenariats en action communautaire – phase I a mis en évidence un tissu communautaire composé d'un ensemble de ressources actives et étroitement impliquées dans le développement d'initiatives pouvant répondre aux besoins des personnes itinérantes, sans-abri ou en rupture sociale sur le territoire de Drummondville.

6.2 Une communauté active et solidaire

L'opportunité pour la concertation SOS Ressources de mettre en relief, dans sa communauté, la question de l'itinérance et de la rupture sociale a un impact direct sur la capacité de cette dernière à s'inscrire concrètement comme un acteur essentiel dans la coordination des actions communautaires dédiées aux personnes itinérantes, sans-abri ou en rupture sociale.

Cette solidarité s'est traduite par :

- La participation de membres de la communauté de différents milieux (associatifs, politiques, affaires, syndicaux et clubs sociaux) s'est traduite par des actions concrètes telles que :
  - Participation de membres de la communauté à différents comités mis en place dans le cadre du plan d'action initiale;
  - Soutien financier à plusieurs des stratégies du plan d'action initial et à venir;
  - Sensibilité accrue de la communauté aux réalités vécues par les personnes itinérantes, sans-abri ou en rupture sociale à Drummondville.

6.3 Des impacts majeurs

La participation de ces acteurs et de l'ensemble des partenaires concertés autour du phénomène de l'itinérance a eu dans la phase I de l'IPAC et aura cumulé après l'IPAC 2 des impacts tant sur la qualité des services et sur l'harmonisation des pratiques que sur le phénomène en soi sur le territoire de la MRC Drummond. On peut ainsi noter les impacts suivants :

- impacts sur la qualité des réponses offertes et sur l'accessibilité aux services;
- impacts sur la qualité de vie des personnes;
- impacts sur le phénomène de l'itinérance et autres réalités sociales;
- impacts sur le tissu social et économique.

L'ajout ou le renouvellement des infrastructures, l'implication des différents partenaires et bailleurs de fonds, la négociation de cadres de financement pour les objectifs d'insertion sociale et socioprofessionnelle, l'évaluation du plan d'action sont autant d'éléments agissant sur la pérennité de ce plan communautaire en itinérance.

6.4 Des orientations régionales en itinérance

La non récurrence d'un tel programme demeure une préoccupation pour la Régie régionale qui entend, au cours de l'implantation du plan communautaire en itinérance 2003-2006, mesurer concrètement les impacts financiers de cet investissement de 1,1 million spécifique aux organismes communautaires oeuvrant auprès des personnes itinérantes, sans-abri ou en rupture sociale sur le territoire de Drummondville.

Le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec nous a fait part, lors d'une rencontre en juin 2003, où était présentes les régies régionales concernées par l'IPAC, de sa préoccupation d'assurer et de maintenir les services essentiels mis en place pour les personnes itinérantes. Le ministère compte mettre sur pied un comité de travail composé de représentants des régies régionales afin de bonifier le cadre de référence en itinérance et élaborer des orientations ministérielles en matière d'itinérance. Une volonté claire a été exprimée par le MSSS à l'effet qu'il se reconnaissait une responsabilité à l'égard des suites à donner aux initiatives régionales après la période couverte par le programme IPAC.

La responsabilité de la Régie régionale à l'égard de la viabilité du plan communautaire en itinérance de Drummondville ne devra pas se substituer à la responsabilité de chaque promoteur de projets IPAC – phase II de démontrer clairement la façon dont il entend assurer la continuité de son projet, si nécessaire.

7. La stratégie d'évaluation et le suivi du plan communautaire

La Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec en collaboration avec le comité de coordination en itinérance de la Table de concertation SOS Ressources et Développement des ressources humaines Canada seront responsables de l'évaluation et du suivi du plan communautaire en itinérance. Des rencontres régulières avec les promoteurs de projets IPAC permettront de mesurer la réalisation ou non des objectifs prioritaires du présent plan d'action. De plus, la Régie

régionale acheminera annuellement au MSSS un bilan de la démarche, à partir de l'outil d'évaluation fourni par ce dernier.

Les projets retenus dans le cadre de la deuxième initiative partenariale en action communautaire (IPAC II) devront inclure des mécanismes d'évaluation permettant de mesurer l'avancement des objectifs du plan d'action communautaire du territoire de la ville de Drummondville. La sélection des projets sera assurée par un Comité d'analyse et de recommandation que la Régie régionale mettra en place et qui devra être représentatif des différents acteurs concernés dans la mise en œuvre du plan communautaire en itinérance. Le comité de coordination du plan communautaire est à élaborer une grille de validation pour soutenir le processus de sélection des projets en phase II de l'IPAC. Lors de la séance publique de diffusion du plan en itinérance de Drummondville, les critères et le processus pour le dépôt d'un projet seront remis aux personnes présentes.

Afin d'exposer les résultats mesurables des projets qui obtiendront du financement dans l'IPAC II, les promoteurs seront invités à présenter un plan d'évaluation tenant compte des trois axes suivants et des éléments d'évaluation appropriés :

1. *Évaluation de l'implantation*

   - conformité du projet réalisé avec le projet planifié;
   - respect des échéanciers.

2. *Évaluation du processus et de la structure*

   - conformité avec le projet planifié;
   - ressources humaines, matérielles et financières;
   - cadre d'animation et de concertation;
   - participation des partenaires;
   - pertinence des outils.

3. *Évaluation de l'atteinte des objectifs*

   - appréciation des activités et initiatives;
   - achalandage;
   - validation du continuum;
   - impact sur l'harmonisation des réponses, activités et services;
   - qualité et pertinence des formations;
   - niveau de rétention en logement, à l'emploi, aux études.

8. La stratégie de communication

La diffusion du plan communautaire en itinérance de Drummondville se fera à partir d'une stratégie globale de communication. Cette stratégie repose principalement sur deux processus simultanés. Le premier, l'élément clé de cette stratégie, est une séance publique d'information pour faire connaître le plan communautaire de Drummondville à l'ensemble des organisations qui aimeraient connaître les objectifs et priorités en matière d'itinérance sur le territoire. Cette présentation sera faite conjointement par la Régie régionale de la santé et des services sociaux et Développement des ressources humaines Canada.

Les membres de la Table SOS Ressources recevront une invitation personnelle à titre de partenaires à la concertation pour trouver des solutions durables à l'itinérance sur le territoire de Drummondville. Lors de cette rencontre, il sera possible de se procurer le plan communautaire en itinérance de Drummondville ainsi que les formulaires et modalités administratives pour avoir accès au financement de ce programme.

Le deuxième processus repose sur une stratégie de diffusion du plan via le site Internet de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec. Une copie électronique du plan communautaire en itinérance de Drummondville y sera donc disponible.

La Régie régionale entend partager la diffusion de ce plan communautaire via différents organismes ou regroupements d'organismes tels que la Table régionale des organismes communautaires en santé et services sociaux Centre-du-Québec/Mauricie, la Corporation de développement communautaire de Drummondville, etc. Il va de soi que la personne responsable du programme IPAC à la Régie régionale sera disponible pour répondre aux questions d'information en regard de ce plan communautaire et de son implantation dans la communauté drummondvilloise.

La stratégie de communication devrait prévoir également s'adresser de façon plus large à la population en général en réalisant des activités de presse conjointes à certains moments stratégiques de la démarche d'implantation du plan communautaire. Ces activités se tiendront, bien sûr, dans le respect des modalités de fonctionnement qui seront établies par le Comité conjoint de gestion Québec/Canada, tel que précisé dans l'Entente Canada–Québec sur l'IPAC.

9. Les modalités de financement et la contribution de la collectivité

Le Comité conjoint de gestion Canada/Québec (CCG) est l'instance responsable de la répartition des budgets rendus disponibles dans le cadre de l'Initiative de partenariats en action communautaire. L'Entente Canada–Québec prévoit une contribution financière de 56,7 M $ répartie comme suit :

RMR de Montréal :	38 402 909 $
RMR de Québec :	8 633 529 $
5 villes ciblées :	9 732 651 $

La méthodologie pour la répartition budgétaire est la même que celle utilisée à la phase I de L'IPAC. Toutefois, l'application de ce modèle engendrait des impacts importants par rapport aux budgets alloués dans la phase I de l'IPAC pour certaines villes du Québec où il y a eu des fusions. C'est pourquoi le CCG a opté pour limiter les variations budgétaires à plus ou moins 15 % par rapport aux allocations budgétaires de la phase I.

La communauté de Drummondville se verra donc accorder un budget de 1 125 095 $ pour la phase II de l'IPAC. Ce montant représente une diminution comparativement au montant accordé lors de la phase initiale de l'IPAC mais sans nuire à l'implantation du plan communautaire en itinérance version 2003.

Le financement de contrepartie s'est calculé sur une base très conservatrice en utilisant uniquement les montants accordés aux organismes communautaires qui se sont inscrits en phase I de l'IPAC. La contribution financière du gouvernement provincial, pour les **seuls organismes** ayant participé au plan I de l'IPAC s'élève à 3756 537 $, alors que la contribution de la communauté s'élève à 2118 039 $. Le secteur municipal verse, en contributions diverses, approximativement l'équivalent de 120 000 $ pour la période couverte par l'IPAC. L'ensemble de ces contributions et subventions totalise donc un montant approximatif de 6 millions pour la période visée par l'IPAC, soit 2003-2006.

Conclusion

La réalisation d'une telle démarche d'élaboration d'un plan communautaire en itinérance a été possible grâce à la précieuse collaboration du Comité de coordination en itinérance de la Table des partenaires SOS Ressources.

Nous en sommes maintenant à l'étape d'implantation du plan communautaire en itinérance, qui ne pourra se concrétiser qu'avec la collaboration d'un ensemble de partenaires.

Au cœur de cette démarche, se retrouvent les organismes communautaires dont la mission de base vise principalement à desservir les personnes itinérantes, sans-abri ou en rupture sociale. Nous croyons que c'est à travers des arrimages intersectoriels que nous pourrons en arriver à des réponses structurées qui tiendront compte des différentes sphères propres à la personne itinérante, sans-abri ou en rupture sociale. Que ce soit comme citoyen, gouvernement, organisme communautaire, établissement public ou entreprise privée, il y a urgence de participer collectivement à trouver des solutions durables à la problématique de l'itinérance.

Bien sûr, nous sommes confrontés à l'incontournable défi de s'adjoindre des partenaires financiers pour permettre la poursuite des activités et services qui seront jugés essentiels après la phase II de l'IPAC. Mais il y a surtout l'urgence de trouver des réponses aux besoins grandissants et de plus en plus complexes des personnes visées dans ce plan communautaire. Les solutions à la problématique de l'itinérance ne seront possibles que lorsque l'ensemble de la communauté se reconnaîtra une responsabilité face à l'exclusion de ces personnes itinérantes qui se retrouvent parmi les plus exclues de la société.

Nous souhaitons que l'implantation du plan communautaire en itinérance de Drummondville servira d'amorce à cet effort collectif de recherche de solutions face au phénomène grandissant que représente l'itinérance sur le territoire de Drummondville.